« Prénom du salarié » « Nom du salarié »

« Adresse du salarié »

« Code postal + ville »

À l’attention de

« Nom de l’entreprise »

« M. /Mme », « Prénom de l’employeur », « Nom de l’employeur »

« Adresse de l’employeur »

« Code postal + ville »

« Lettre recommandée avec accusé de réception n° 1 A XXX XXX XXX X /

Courrier remis en mains propres contre décharge »

« Lieu », le « date »

Objet : Réclamation des heures supplémentaires

« Madame / Monsieur »,

Salarié de votre entreprise, j’ai effectué « nombre d’heures » heures supplémentaires sur la période du «*date de début »* au *« date de fin »*.

[Lorsque les heures supplémentaires et leurs majorations font l’objet d’un paiement, ajouter :]

Or à ce jour, mes bulletins de paie ne font apparaître aucun règlement de ces heures.

[Lorsqu’un accord collectif prévoit le remplacement du paiement des heures supplémentaires par un repos compensateur équivalent.]

Or à ce jour, je n’ai pas pu récupérer ces heures supplémentaires sous forme de repos.

[Lorsqu’un accord collectif prévoit pour partie le paiement des heures et pour partie leur récupération.]

Or à ce jour, mes bulletins de paie ne font apparaître aucun règlement de ces heures, que je n’ai pas non plus récupérées.

L’article L3121-36 du Code du travail prévoit que « A défaut d’accord, les heures supplémentaires accomplies au-delà de la durée légale hebdomadaire fixée à l’article L. 3121-27 ou de la durée considérée comme équivalente donnent lieu à une majoration de salaire de 25 % pour chacune des huit premières heures supplémentaires. Les heures suivantes donnent lieu à une majoration de 50 %. »

Comme le prévoient ces textes, vous me devez la somme de « montant » € en règlement de mes heures supplémentaires (cf. tableau joint).

Par la présente, je vous demande donc de bien vouloir me faire parvenir la somme de « montant » en règlement de mes heures supplémentaires ainsi que « le (les) bulletin/s de paie rectifiés » avant le : « date d’échéance ».

À défaut, je me verrai dans l’obligation de saisir le Conseil des Prud’hommes en procédure de référé pour obtenir régularisation et réparation du préjudice subi par des dommages et intérêts.

[Lorsque les heures supplémentaires ouvrent droit à une compensation obligatoire sous forme de repos, ajouter :]

Ces heures supplémentaires ouvrent également droit à des contreparties sous forme de repos, dont je n’ai pu bénéficier. Je vous demande de pouvoir bénéficier de ces heures.

[Facultatif]

Je vous informe que copie de ce courrier est transmise à l’Inspection du Travail, « adresse de l’inspection du travail ».

Veuillez agréer, « Madame », « Monsieur », l’expression de ma considération distinguée.

« Prénom du salarié », « Nom du salarié »

« Signature »

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Période  (en semaines, les heures supplémentaires étant décomptés à la semaine) | Taux horaire | Taux de majoration  applicable  (code du travail ou accord collectif) | Nombre d’heures travaillées | Nombre d’heures de 36 à 43 | Nombre d’heures au-delà de 43 |
| *Ex :6 au 10 janvier 2020* |  |  | 44 | 8 | 1 |
| *Ex : 13 au 17 janvier 2020* |  |  | 42 | 7 |  |
| TOTAL nombre d’heures entre 36 et 43 heures |  |  |  | 15 |  |
| Taux applicable |  | 25,00 % |  | 15\*1,25 |  |
| TOTAL nombre d’heures au-delà de 43 heures |  |  |  |  | 1 |
| Taux applicable |  | 50,00 % |  |  | 1\*1,50 |
| Taux horaire (ex : SMIC horaire 1/1/2020) | 10,15 € |  |  |  |  |
| Total de la rémunération due |  |  |  | 15\*1,25\*10,15 | 3\*10,15\*1,50 |